



Communauté de Communes
de la Houve et du
Pays Boulageois

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers

ANNEE 2024



TABLE DES MATIERES

> Chapitre 1 - Indicateurs techniques.....	4
1> Territoire desservi.....	4
2> Organisation de la collecte	5
2.1 Modalités de collecte selective	5
2.2 Organisation du traitement.....	8
2.3 Résultats de la collecte multiflux.....	9
2.4 Collecte du fibreux en points d'apport volontaire	11
2.5 Collecte des emballages LÉgers en points d'apport volontaire	12
2.6 Collecte du verre en points d'apport volontaire	14
2.7 Collecte du carton des professionnels.....	14
2.8 Collecte des biodéchets des professionnels.....	15
2.9 Collecte des textiles – Linges – Chaussures – accessoires en points d'apport volontaire	15
2.10 Déchèteries et site de dépôt	16
2.11 L'installation de stockage des déchets inertes communautaire	24
> Chapitre 2 – Indicateurs financiers.....	25
1> Les dépenses du service	25
2> Les recettes du service	25
2.1 Tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères	25
2.2 REOM et Autres recettes	27
3> Bilan financier	27
4> Matrices des coûts – année 2024.....	29
> Chapitre 3 - Bilan et perspectives.....	30
1> Rétrospective 2024.....	30
2> Projets 2025.....	32
Annexe 1 : Matrices des coûts.....	35

> Préambule

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois assure la collecte des déchets ménagers. La compétence « traitement », a été quant à elle, transférée au SYDEME (Syndicat mixte de transport de traitement des déchets ménagers de Moselle-Est) dès la création des anciennes Communautés de Communes.

Conformément à l'article D2224-1 du Code général des collectivités territoriales, le présent rapport expose un ensemble d'indicateurs techniques et financiers relatifs à la gestion des déchets ménagers. Il en présente les résultats, tant globaux que sectoriels, pour les secteurs de Boulageois et de Houve, afin de permettre leur comparaison et de dégager d'éventuelles pistes d'amélioration. Ces données proviennent de documents disponibles au siège de la Communauté de Communes et référencés en annexe du rapport.

Ce rapport, présenté par le Président à l'Assemblée Délibérante, fait l'objet d'une large diffusion : il doit être mis à disposition du public en mairie dans un délai de 15 jours suivant son adoption, transmis aux élus, usagers et associations concernées, et adressé à titre informatif au préfet. Son objectif est d'éclairer les élus et les citoyens sur les modalités techniques, organisationnelles et économiques du service public de gestion des déchets.

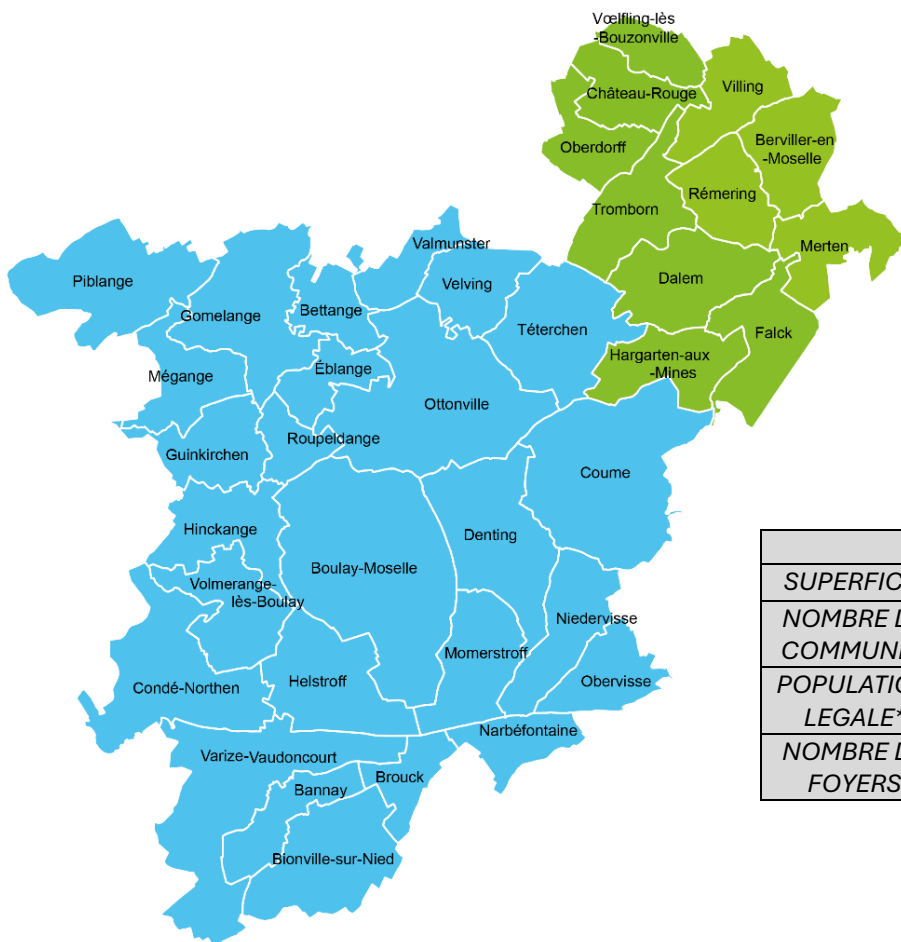


> CHAPITRE 1 - INDICATEURS TECHNIQUES

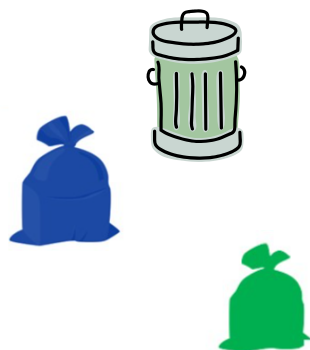
1> TERRITOIRE DESSERVI

Le territoire concerné :

Née de la fusion des anciennes Communautés de Communes de la Houve et du Pays Boulageois, la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois regroupe 23 229 habitants répartis sur 37 communes, avec 14 795 habitants dans le Pays Boulageois et 8 434 dans la Houve.



	TOTAL	BOULAEGOIS	HOUVE
SUPERFICIE	252 km ²	195 km ²	57 km ²
NOMBRE DE COMMUNES	37	26	11
POPULATION LEGALE*	23229	14795	8434
NOMBRE DE FOYERS	9979	6158	3821






Taux de population desservie par la collecte sélective multiflux :

100%

2> ORGANISATION DE LA COLLECTE

2.1 MODALITES DE COLLECTE SELECTIVE

Dans le cadre de l'extension des consignes de tri en 2023, le sac orange a été supprimé au profit de bornes d'apport volontaire. Depuis le 01/04/2023, la Communauté de Communes a mis en place un nouveau schéma de collecte multiflux, passant d'un tri-flux à un bi-flux.

✓ Les sacs verts de 15L	Biodéchets fermentescibles	
✓ Les sacs bleus de 30L	Déchets résiduels des particuliers	
✓ Les sacs bleus de 50L	Déchets résiduels des professionnels	







Les sacs multiflux sont distribués par le SYDEME à raison de deux dotations annuelles ou en s'adressant dans les mairies de résidence. (uniquement pour les dépannages). Ces derniers sont récupérables sur présentation de la carte Sydem'pass. Il n'y a pas de distribution par la Communauté de Communes. Le nombre de rouleau dépend de la composition du foyer. Comme indiqué ci-dessous.

Tous les sacs fournis aux usagers sont facturés à la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois pour un coût total de 249 452,34 € HT pour la confection et la distribution soit 10,87 € HT/hab.

Afin d'être averti des nouvelles dotations de sacs multi flux, il est possible de s'inscrire sur le site du SYDEME à l'**Alerte Email**. Les usagers sont avertis par courriel des prochaines permanences organisées dans la ou les communes de leur choix 8 jours avant la date de la permanence et un reçoivent un rappel la veille de l'événement.

Les sacs doivent être déposés fermés dans des bacs à roulettes qui sont sortis la veille au soir du jour de ramassage. La collecte s'opère en une seule fois dans un camion non compartimenté pour l'ensemble de ces déchets avec un taux de compaction maximal limité à 375 kg/m³.

SAC	BOULAGEOIS	HOUBE	TOTAL
BLEU 30L	18338	14801	33139
BLEU 50L	2789	919	3708
VERT 15L	14830	13270	28100
TOTAL	35957	28990	64947

DOTATION DE SACS CORRESPONDANTE		
AVEC UN JETON ORANGE Foyer de 1 à 2 personnes 1-2	VERT  2 rouleaux	BLEU  2 rouleaux
AVEC UN JETON VERT Foyer de 3 à 4 personnes 3-4	VERT  3 rouleaux	BLEU  3 rouleaux
AVEC UN JETON BLEU Foyer de 5 personnes et plus 5+	VERT  4 rouleaux	BLEU  4 rouleaux



Pour les foyers de plus de 6 personnes, merci de le préciser lors de l'enregistrement aux ordinateurs ainsi vous pourrez percevoir une dotation en adéquation avec la composition de votre foyer.

2.1.1 Contrat de collecte

Depuis le 1^{er} juillet 2019, à l'issue d'une consultation passée sous la forme d'un appel d'offre ouvert, la collecte des ordures ménagères au porte-à-porte a été confiée à l'entreprise ONYX EST dont le siège social est à BITCHE. La 2^{ème} variante de l'entreprise a été retenue. Elle correspond à un taux de compaction garanti de 375 kg/m³ maximum avec l'utilisation de 2 bennes de 21 m³ et d'une benne de 24 m³. Depuis le 1^{er} décembre 2020, les déchets sont acheminés vers le centre de transfert de Creutzwald.



JOURS DE COLLECTE EN PORTE A PORTE DES SACS BLEUS ET VERTS MULTIFLUX

La collecte est hebdomadaire. Il est impératif de déposer ses sacs verts biodéchets et bleus d'ordures ménagères, fermés à double nœud, dans votre bac roulant afin d'être collecté. Le bac doit obligatoirement être sorti la veille au soir, en bordure de voirie.



LUNDI

- Bettange
- Château -Rouge
- Denting
- Eblange
- Hargarten aux Mines
- Oberdorff
- Ottonville
- Téterchen
- Valmunster
- Velving
- Voelffing les Bouzonville

MARDI

- Boulay (*zone verte*)
- Gomelange
- Guinkirchen
- Mégange
- Merten
- Piblangé
- Tromborn
- Villing

MERCREDI

- Bannay
- Berviller en Moselle
- Brouck
- Coume
- Dalem
- Helstroff
- Merten (*Lot Château*)*
- Momerstroff
- Narbéfontaine
- Niedervisse
- Obervisse
- Rémering

JEUDI

- Bionville sur Nied
- Condé-Northen
- Falck
- Hinckange
- Roupeldange

Les reports de collecte

En raison des jours fériés, la collecte en porte-à-porte est reportée d'une journée à partir du jour férié.



*Rue du Château ; Rue de l'Allée ; Rue de Provence ; Rue de Bourgogne ; Rue de Champagne ; Rue d'Anjou ; Rue de Bretagne ; Rue de Normandie ; Rue d'Alsace ; Rue de Picardie ; Rue de Lorraine ; Place du Château

COLLECTE EN PORTE A PORTE / BOULAY

COLLECTE DU MARDI ZONE VERTE

- Chemin de Velling
- Chemin du Breuil
- Cité des Officiers
- Cité des Sous-Officiers
- Impasse des Sous-Officiers
- Impasse du Clos de Velling
- Place du Marché
- Rue des Acacias
- Rue des Cattes
- Rue des Ducs de Lorraine
- Rue des Hulliers
- Rue des Imprimeurs
- Rue des Jardins
- Rue des Saints Innocents
- Rue des Sous-Officiers
- Rue du Capitaine Jouvenot
- Rue du Capitaine Maillard
- Rue du Capitaine Platel
- Rue du Comte de Bony de Lavergne
- Rue du Faubourg Saint-Antoine
- Rue du Général de Gaulle
- Rue du Général de Rascas
- Rue du Général Grossetti
- Rue du Général Newinger
- Rue Guynemer
- Rue Henriette de Lorraine
- Rue Jacques de Ligniville



COLLECTE DU VENDREDI ZONE BLEUE

- Chemin des Tanneurs
- Chemin du Weiher
- Complexe Isabelle Wendling et cité Scolaire
- Impasse de l'Abattoir
- Impasse de l'Écluse
- Impasse de la Source
- Les Jardins du Weiher
- Place de la République
- Place du 8 Novembre 1944
- Place du Docteur Schwartz
- Place Georges Clémenceau
- Place Jean XXIII
- Rue Alexis Weber
- Rue Brûlée
- Rue de la Fontaine
- Rue de la Montagne
- Rue de la Tuilerie
- Rue de Lezoux
- Rue de Montmorillon
- Rue de Sarrelouis
- Rue de la Vigne
- Rue des Arquebusiers
- Rue des Crêtes
- Rue des Gardes

ZONE ROUGE

- Halling-lès-Boulay
- Rue des Erables
- Impasse des Eglantiers
- Rue des Peupliers
- Impasse des Merisiers
- Rue du Lavoir
- Rue Charles de Villers
- Rue du Marais
- Rue des Charmes
- Rue du Siedborn

La conteneurisation est mise en place sur tout le territoire. Afin de tenir compte de contraintes techniques particulières, des points de regroupement ont été aménagés par la commune de Boulay dans l'hypercentre.

2.1.2 Vente de poubelles

La Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois a conclu le 3 août 2022, un accord-cadre pour la fourniture de poubelle, pour une durée de 4 ans.

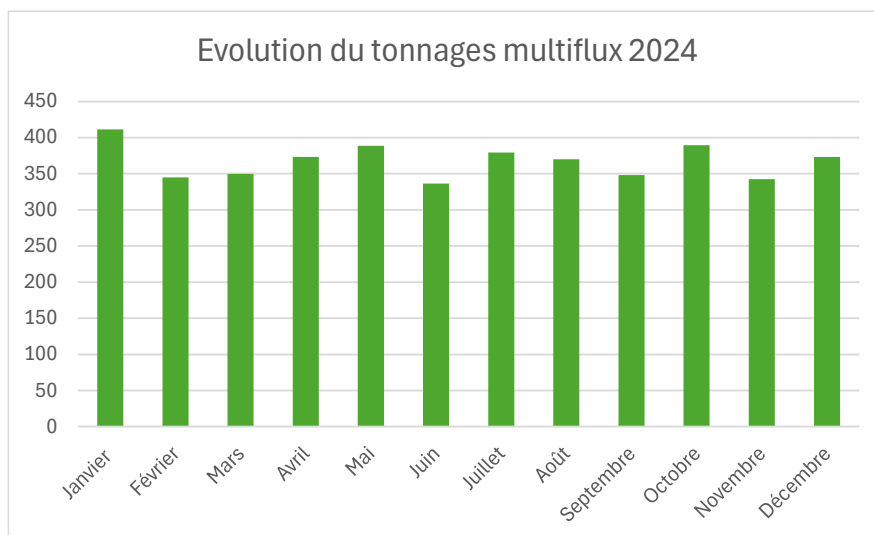
Volume de poubelle	Prix unitaire	Nombre de poubelles vendues
140 L	40,73 €	27
240 L	41,82 €	86
770 L	193,69 €	11

2.1.3 Synthèse du contrat

Client	Du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024
Prestataire	ONYX EST
Date démarrage contrat	1 ^{er} juillet 2019
Durée contrat	8 Ans
Échéance du contrat	30 juin 2027
Population OM	23 229
Nombre de communes	37
Centre de déchargement	Creutzwald
Distance parcourue pour la collecte	60 006 km
Quantité collectée en 2024	4 408 T

Le tonnage de Multiflux collecté en porte à porte en bacs mensuellement est repris dans le tableau suivant :

Tonnages 2024	
Janvier	411,36
Février	344,96
Mars	349,64
Avril	373,44
Mai	388,52
Juin	336,42
Juillet	379,46
Août	370,22
Septembre	348,27
Octobre	389,66
Novembre	342,68
Décembre	373,36
TOTAL	4407,99



2.2 ORGANISATION DU TRAITEMENT

Les sacs multiflux sont acheminés vers le centre de transfert de Creutzwald pour ensuite être centralisé aux centres de tri de Faulquemont (prioritaire) ou Morsbach.

Fonctionnement chronologique d'un dépôt en centre de tri :

1. Déchargement des sacs du camion de collecte dans une benne de réception ;
2. Acheminement automatique des sacs vers les spirales de séparation ;
3. Séparation mécanique assurée par une spirale inclinée, permettant d'espacer les sacs et d'éviter les amas ;
4. Identification des sacs à l'aide d'un système de reconnaissance optique capable de distinguer les sacs en fonction de leur couleur (sac bleu, sac vert) ;
5. Orientation automatisée : lorsqu'un sac de la couleur recherchée est détecté, une trappe s'ouvre pour permettre sa chute dans la benne dédiée ;
6. Acheminement vers les filières de traitement spécifiques, en fonction de la nature du contenu identifié (recyclables, biodéchets, etc.).



L'opération de tri réalisée, les déchets sont acheminés comme suit:

- Les sacs verts sont acheminés au centre de méthanisation Méthavalor de Morsbach où les biodéchets sont méthanisés. La part de valorisation biologique est de 27,24%.
- Les sacs bleus contenant les déchets résiduels font l'objet à 32,68 % d'une valorisation thermique en Allemagne Velsen. La part restante est enfouie à Téting-sur-Nied (SITA).



2.3 RESULTATS DE LA COLLECTE MULTIFLUX

La quantité d'ordures ménagères collectée en multiflux (porte-à-porte) sur l'ensemble du territoire en 2024 s'est élevée à 4 408 tonnes (2 865 tonnes pour le Pays Boulageois, 1 543 tonnes pour la Houve) soit une baisse de 4,85 % par rapport à 2023.

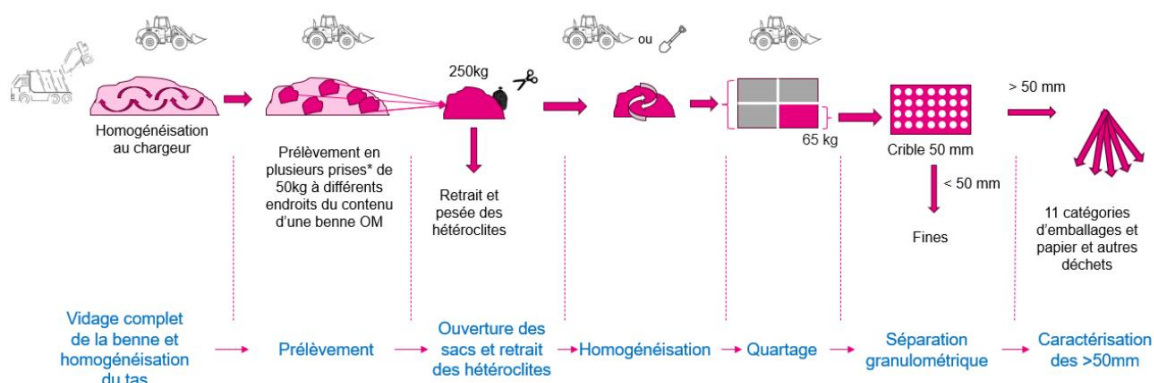
Tableau de la Répartition des déchets par flux :

2024	Total	Boulogois	Houve
Déchets valorisables - Plus de sac orange	t -100,00 % /2023 0% kg/hab./an	t -100,00 % /2023 0% kg/hab./an	t -100,00 % /2023 0% kg/hab./an
Déchets méthanisables (sac vert - hors pro) :	656 t 1,75 % /2023 15% 28 kg/hab./an	426 t 1,75 % /2023 15% 29 kg/hab./an	230 t 1,76 % /2023 15% 27 kg/hab./an
Déchets résiduels (sac bleu) :	3 752 t 10,08 % /2023 85% 161 kg/hab./an	2 439 t 10,08 % /2023 85% 164 kg/hab./an	1 313 t 10,08 % /2023 85% 156 kg/hab./an
TOTAL	4 408 t -4,85 % /2023 189 kg/hab./an	2 865 t -4,85 % /2023 193 kg/hab./an	1 543 t -4,85 % /2023 183 kg/hab./an

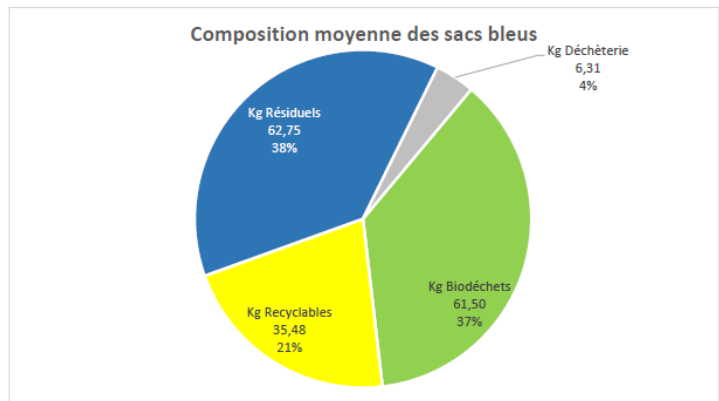
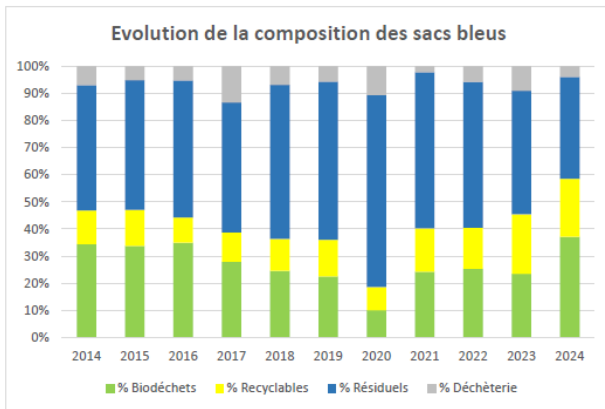
Ratio par habitant de la collecte multiflux : 189 kg/hab/an

Caractérisation des OMR (Sac bleu)

Dans le cadre de son nouvel agrément, l'éco-organisme CITEO doit à présent réaliser des caractérisations d'OMR. Cela afin de déterminer la part et la nature des recyclables encore présents dans les OMR. Un prélèvement de 65 Kg de sacs bleu – résiduels a été prélevé, puis analysé.



CCHPB	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moy.
% Biodéchets	34,38%	33,78%	34,93%	27,95%	24,54%	22,51%	9,95%	24,20%	25,34%	23,47%	37,06%	37,04%
% Recyclables	12,50%	13,28%	9,26%	10,80%	11,85%	13,48%	8,66%	16,07%	15,16%	22,02%	21,46%	21,37%
% Résiduels	46,24%	47,92%	50,65%	48,03%	56,81%	58,42%	70,90%	57,57%	53,85%	45,53%	37,67%	37,79%
% Déchèterie	6,88%	5,02%	5,16%	13,22%	6,81%	5,59%	10,50%	2,16%	5,66%	8,98%	3,81%	3,80%
	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%



CARACTERISATIONS DES SACS BLEUS ANALYSE DES DONNEES

INTERCO	CCHPB
---------	-------

2024	Tonnages SB	Pop.	Ratio SB
CCHPB	3752,46	23 229	161,54

Tonnages détournables	kg/hab	
Biodéchets Vrac	-768,91	-33,10
Biodéchets Emballés	-348,72	-15,01
PET / PEHD	-49,08	-2,11
Plastiques ECT souples	-27,66	-1,19
Plastiques ECT rigides	-21,97	-0,95
Briques alimentaires	-19,35	-0,83
Carton	-82,93	-3,57
JRM / Gros Mag	-118,75	-5,11
Acier / Alu	-61,19	-2,63
Verre	-114,84	-4,94
Divers	-22,33	-0,96
Textiles	-123,30	-5,31
Gravats	-48,04	-2,07
Ferraille	-36,37	-1,57
Bois	-13,30	-0,57
DMS	-0,96	-0,04
D3E	-15,12	-0,65
TOTAL	-1 872,81	-80,62

Tonnages détournables	kg/hab	
Biodéchets	-1 117,63	-48,11
Recyclables	-495,77	-21,34
Déchèterie	-259,41	-11,17
TOTAL	-1 872,81	-80,62

Ratio sacs bleus réel	kg/hab.an	80,92
------------------------------	------------------	--------------

2.4 COLLECTE DU FIBREUX EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

2.4.1 Organisation de la collecte 2024

Depuis juillet 2022, la Communauté de Communes comptait **112** bornes fibreux réparties sur 101 points d'apport volontaire soit une densité moyenne de 207 hab/bornes et 230 hab./PAV. Le vidage étant à raison d'environ 2 à 3 fois par mois (or exception).

Depuis le 1^{er} mars 2023, un nouveau contrat de collecte des fibreux a été lancé avec l'entreprise CITRAVAL basée à Betting (57) pour une durée de 4 ans, jusqu'au 30 juin 2027.



2.4.1 Résultats de la collecte

La quantité de JRM/Fibreux collectée sur l'ensemble du territoire en 2024 s'est élevée à 517,28 tonnes.

Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.	Total
39,24	44,72	42,58	38,62	51,50	37,20	52,64	45,70	35,66	48,80	37,76	42,86	517,28

Ratio par habitant de la collecte des fibreux/JRM: 22,27 kg/hab./an

Le tonnage étant précédemment de 452,92 tonnes en 2023, notre tonnage actuel a donc augmenté de 14.51%.

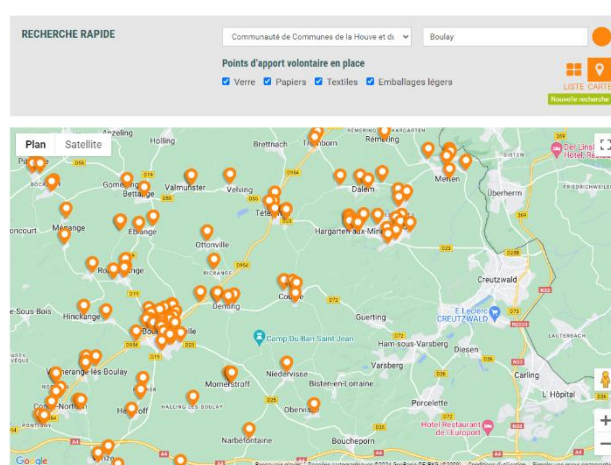
- Les recettes tirées de la revente du papier ont donc pu augmenter.

Afin de faciliter l'accès des bornes d'apport volontaires aux usagers, la localisation des bornes est consultable sur le:



- Site internet de la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois.
- Site internet du Sydeme

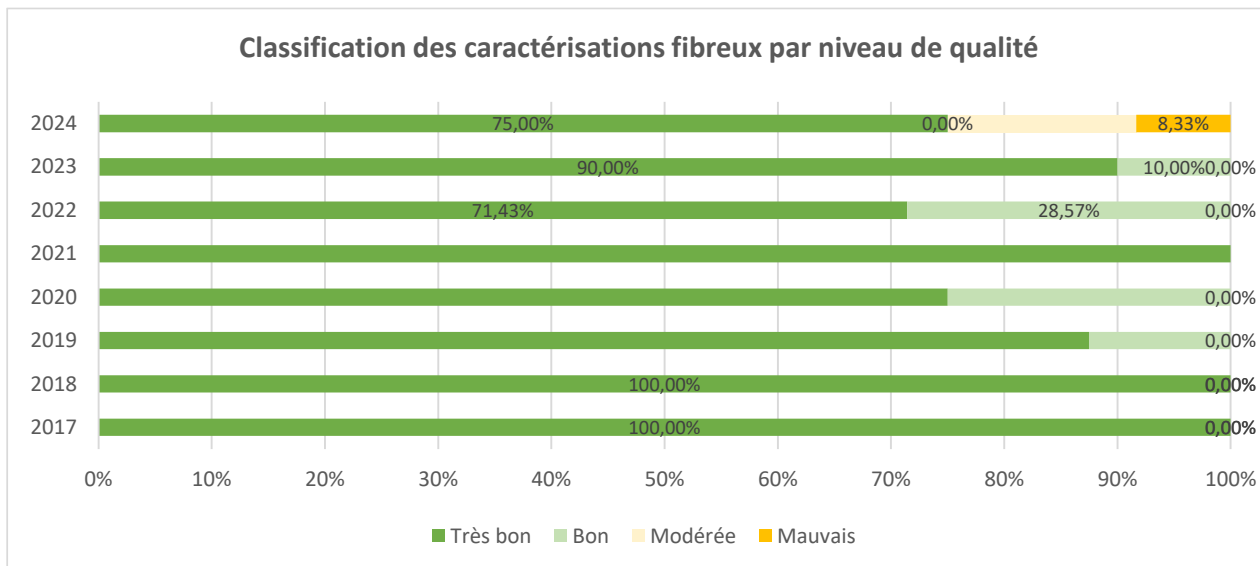
<https://www.paysboulageois.fr/index.php/vie-quotidienne/ordures-menageres/dechets-menagers>
<https://www.sydeme.fr/fr/localisation-des-bornes-d-apport-volontaire.html>



Caractérisations :

12 caractérisations ont été réalisées sur le flux des fibreux à l'échelle du territoire.

75% de fibreux ont été qualifié « Très bon ».



2.5 COLLECTE DES EMBALLAGES LÉGERS EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

2.5.1 Présentation

La Communauté de Communes a acquis **130** bornes réparties sur une centaine de points d'apports volontaires déjà existant et sur de nouveaux points.

De nouvelles bornes ont été achetées par la suite afin de renforcer le parc.



2.5.2 Organisation de la collecte

Depuis le 1^{er} avril 2023, à l'issue d'une consultation passée sous la forme d'un appel d'offre ouvert, la collecte des emballages légers en point d'apport volontaire a été confiée à l'entreprise CITRAVAL, dont le siège est situé à ROMBAS. La durée du marché public de prestation est de 4 ans (2023-2027).

La collecte est effectuée par deux chauffeurs qui se répartissent la collecte en secteur « Houve » et secteur « Boulageois ». La fréquence de collecte est à raison de deux fois par semaine. Les jours peuvent être amenés à être modifiés selon les semaines pour diverses raisons.

Depuis août 2023, CITRAVAL utilise une application de gestion des collectes informatisée « MobilInn ». Cela permet à la collectivité d'avoir également accès aux fréquences de collecte et aux de remplissage des bornes levées.



2.5.3 Résultats de la collecte

Le tonnage d'emballages légers collectés en point d'apport volontaire est repris dans le tableau ci-après :

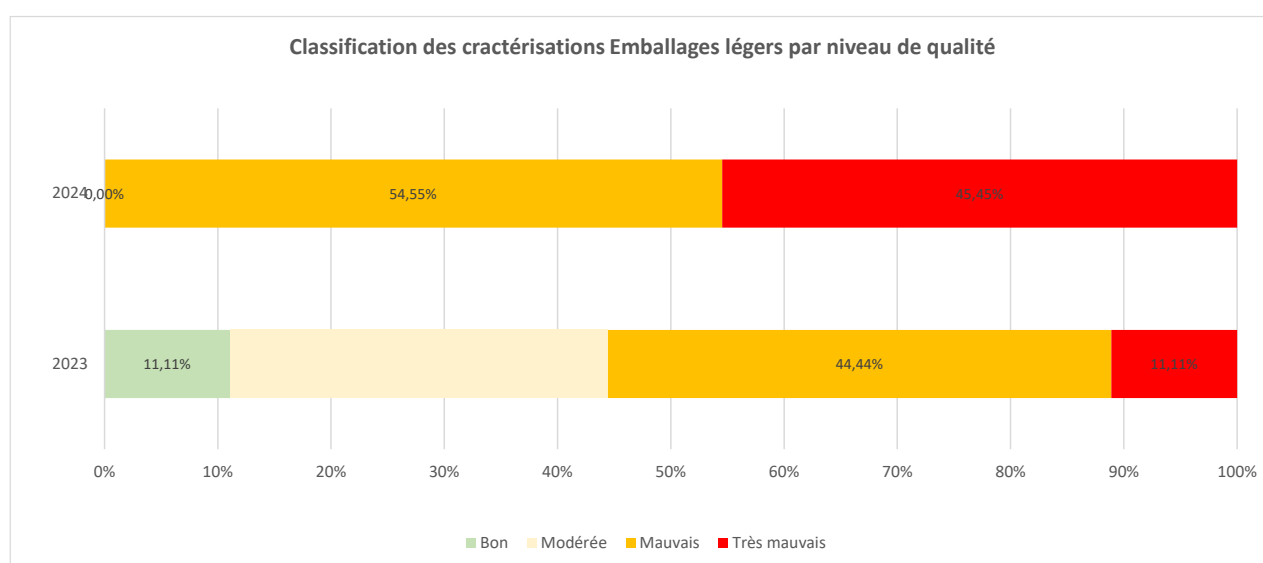
Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.	Total
40,50	35,88	35,34	41,68	41,50	36,26	45,84	37,36	39,22	38,20	37,32	47,60	476,70

Ratio par habitant de la collecte des emballages légers: 20,52 kg/hab./an

Caractérisation emballages légers

La caractérisation des emballages légers consiste à analyser la composition des déchets collectés dans les bornes d'apport volontaires à emballages afin d'évaluer la qualité du tri effectué par les usagers. Cette démarche permet d'identifier les erreurs de tri, de mesurer la part de matériaux réellement recyclables, constitue un outil d'aide à la décision pour améliorer la qualité de la collecte sélective, optimiser les coûts de traitement, et maximiser le taux de recyclage effectif des emballages.

Des campagnes de caractérisation sont régulièrement réalisées. **11** prises d'échantillon ont été effectuées sur le territoire en 2024.



CHIFFRES CLÉS - Performances et refus sur la collecte sélective (CS)

Ratio valorisé en Kg/hab (hors carton):

- Fibreux : 20,21 Kg/hab/an
- Emballages légers : 11,95 Kg/hab/an
- Total : 32,16 Kg/hab/an

Ratio à l'habitant - collecte sélective (hors carton) :

- 14,35Kg/hab de refus produits

Taux de valorisation et de refus de la collecte sélective (hors carton) :

- 70,99% valorisés
- 29,01% de refus produits

Ratio 2024 de refus valorisés facturés aux adhérents en Kg/hab/an :

- 3,31 Kg/hab/an

Montant des refus de tri 2024

- 11746,63€ soit 0,51€HT/hab

2.6 COLLECTE DU VERRE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

2.6.1 Présentation du service

Au 31 décembre 2024, la Communauté de Communes comptait **113** bornes réparties sur 87 points d'apport volontaire soit une densité moyenne de **206 hab./bornes** et **267 hab/PAV**.

La collecte a été confiée au SYDEME qui a divisé le territoire en 3 tournées :

Tournée 1 « Boulay »	Tournée 2 « Falck »	Tournée 3 « Téterchen »
BANNAY BIONVILLE-SUR- NIED BOULAY BROUCK CONDE- NORTHEN HELSTROFF HINCKANGE VARIZE VOLMERANGE LES BOULAY	BERVILLER EN MOSELLE CHÂTEAU- ROUGE DALEM FALCK HARGARTEN- AUX-MINES MERTEN OBERDORFF REMERING TROMBORN VILLING VOELFLING LES BOUZONVILLE	BETTANGE COUME DENTING EBLANGE GOMELANGE GUINKIRCHEN MEGANGE MOMERSTROFF NARBEFONTAINE NIEDERVISSE OBERVISSE OTTONVILLE PIBLANGE ROUPELDANGE TETERCHEN VALMUNSTER VELVING



2.6.:

En 2024, les résultats de la collecte ont été les suivants :

Ratio par habitant de la collecte du verre: 35,76 kg/hab./an

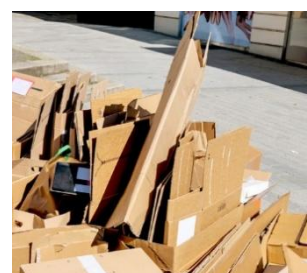
Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.	Total
82,24	64,78	49,40	89	59,86	65,80	79,44	80,58	75,32	44,76	72,54	66,90	830,62

2.7 COLLECTE DU CARTON DES PROFESSIONNELS

Depuis le 5 septembre 2013, la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois propose aux commerçants et artisans de BOULAY qui en ont fait la demande préalable, une collecte des cartons au porte-à-porte. Nous comptons actuellement 18 entreprises qui bénéficient de cette collecte. Cette prestation est assurée par le chantier d'insertion et a lieu tous les vendredis matin des semaines paires (hors jours fériés).

Elle fait l'objet d'une redevance majorée des usagers de ce service.

Le tonnage collecté des cartons nous est inconnu, car les cartons sont jetés en déchèterie.



2.8 COLLECTE DES BIODECHETS DES PROFESSIONNELS

Le SYDEME assure la collecte des biodéchets des professionnels dans le cadre de ramassages spécifiques. Celle-ci est effectuée le mardi et vendredi. Des bacs sont mis à disposition de même que les sacs. Sont ainsi collectés les résidus alimentaires des boulangeries, pâtisseries, restaurants, salles des fêtes, cantine communautaire, etc. mais aussi les papiers issus des destructeurs et les essuie-mains.



Le nombre de points de collecte en 2024 était au nombre de 39.

Le poids total collecté en 2024 s'est élevé à **88,79 tonnes, soit -26,04%/2023.**

Le coût annuel de la gestion des biodéchets des professionnels s'est élevé à **15 728,62€**

(pré-collecte + collecte + traitement).

2.9 COLLECTE DES TEXTILES – LINGES – CHAUSSURES – ACCESSOIRES EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) pour la filière Textiles, Linges de maison, Chaussures et Accessoires (TLC), la Communauté de Communes a signé une convention avec l'éco-organisme **Re_fashion**, agréé par les pouvoirs publics pour structurer et financer la collecte et le traitement de ces déchets spécifiques.



Les opérations de collecte sur le territoire sont assurées par deux prestataires **labellisés**

Re_fashion :

- **GGD**, basé à Creutzwald ;
- **Tri d'Union**, basé à Forbach.

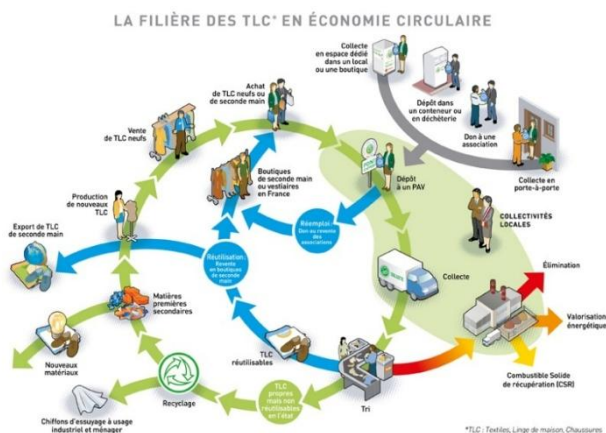
Re_fashion perçoit les éco-contributions versées par les metteurs sur le marché, puis attribue des soutiens financiers au **SYDEME**, qui en assure la redistribution à la Communauté de Communes.

L'ensemble des points de collecte est

consultable sur le site internet de la **Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois**, ainsi que sur la plateforme nationale de l'éco-organisme : refashion.fr/trouver-un-point-de-collecte.

En **2024**, les **34 conteneurs répartis sur le territoire** ont permis de collecter un total de **173,48 tonnes** de TLC, soit une moyenne de **7,47 kg/habitant/an**. Cela représente une augmentation de **+1,06 kg/habitant/an** par rapport à 2023. À cette quantité s'ajoute également la part non comptabilisée des TLC remis directement aux associations caritatives locales.

Cette progression du tonnage collecté témoigne d'une **implication croissante des habitants** dans



la démarche de tri à la source et constitue un signal positif en faveur de la transition vers une économie circulaire.



Ratio par habitant de la collecte des TLC : 7,47 kg/hab./an

2.10 DECHETERIES ET SITE DE DEPOT

2.10.1 Présentation

Le territoire est équipé de 2 déchèteries et d'un site de dépôt de déchets verts.

2.9.1.1 Déchèterie de BOULAY

La déchèterie communautaire située à BOULAY, route départementale 72, a été construite en 1998. Elle est accessible par l'ensemble des usagers du Boulageois. En 2014, elle a fait l'objet de travaux d'extension et de mise aux normes conformément à la réglementation relative aux installations classées. La déchèterie est réglementée par le récépissé de déclaration n°20140094 du 17 avril 2014. Elle compte 12 quais.



2.9.1.2 Déchèterie de DALEM

La déchèterie communautaire située à DALEM, rue de FALCK, a été construite en 1997. Elle est accessible par l'ensemble des usagers de la Houve. En 2016, elle a fait l'objet de travaux d'extension et de mise aux normes conformément à la réglementation relative aux installations classées. La déchèterie est réglementée par l'arrêté préfectoral n°2015-DLP-BUPE-383 en date du 14 décembre 2015 portant enregistrement pour son exploitation. Elle compte 12 quais.



2.9.1.3 Site de dépôt de déchets verts d'Oberdorff

Le site de dépôt de déchets verts situé à Oberdorff, rue de Montmorillon, a été construit en 2016, concomitamment à la réhabilitation de la déchèterie de DALEM. Il ne permet d'accueillir de façon saisonnière que les déchets verts d'avril à fin septembre. Il compte 2 quais.



2.8.1.4 Déchets collectés

Les déchets acceptés et faisant l'objet d'une valorisation (recyclage, réemploi, thermique...) sont les suivants :

Déchets acceptés	BOULAY	DALEM	OBERDORFF
Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ) - Autres	X	X	
Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ) - Outils du peintre	X	X	
Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ) - Thermiques	X	X	
Articles de Sports et de Loisirs (ASL)	X	X	
Batteries	X	X	
Bois	X	X	
Carton	X	X	
Consommables informatiques	X	X	
Corps creux	X	X	X
DASRI	X	X	
DDS des ménages	X	X	
DDS des professionnels ou étrangers	X	X	
Déchets verts	X	X	X
DEEE	X	X	
Extincteurs <2kg	X	X	
Extincteurs >2kg	X	X	
Ferraille	X	X	
Fibreux	X	X	X
Gravats	X	X	
Huiles minérales	X	X	
Huiles végétales	X	X	
Jouets	X	X	
Lampes usagées	X	X	
Linge de maison - couettes - oreillers	X	X	
Meubles	X	X	
Nespresso	X	X	
Papier	X	X	
Piles	X	X	
Plâtre	X	X	
Pneus	X	X	
Radiographies argentiques	X	X	
Stylos	X	X	
TLC	X	X	X
Tout-venant	X	X	
Verre	X	X	X

LIMITATION DU VOLUME : Afin de ne pas saturer les déchetteries, les volumes journaliers par site et par déposant sont **limités à 3 m³ pour les encombrants, ferrailles, papiers, cartons, déchets verts, bois et à 1 m³ pour les matériaux inertes.**

Les autres déchets acceptés dans les déchetteries mais ne faisant pas l'objet d'une valorisation et étant déposés dans la benne dite « non valorisable » ou « tout venant » sont tous les déchets qui ne sont pas listés ci-dessus et en annexe 3 du règlement intérieur de la déchèterie communautaire.

Les déchets refusés en déchetterie sont les suivants :

- les ordures ménagères (à déposer dans le sac multiflux bleu pour la collecte en porte à porte),
- les biodéchets (à déposer dans le sac multiflux vert pour la collecte en porte à porte),
- les déchets contenus dans des sacs opaques,
- les déchets non refroidis (cendres...),
- les carcasses ou épaves automobiles, en tout ou partie,
- les invendus des marchés (fruits et légumes),
- les déchets provenant du secteur agro-alimentaire,

- les plastiques agricoles (filière de recyclage dédiée),
- les pneumatiques coupés, lacérés, peints, jantés
- les produits phytosanitaires utilisés en agriculture, en horticulture et en pépinière (hors ménages),
- les boues et matières de vidange,
- les cadavres d'animaux (contacter un vétérinaire),
- les déjections humaines ou animales (notamment litières),
- les déchets anatomiques, les déchets hospitaliers,
- les médicaments (à rapporter à la pharmacie),
- les déchets industriels et résidus de fabrication industrielle,
- les déchets toxiques ou dangereux non mentionnés dans l'annexe 1 (à rapporter au vendeur),
- les bouteilles de gaz (à rapporter au vendeur), à l'exception des recharges,
- les moteurs thermiques non vidangés,
- les cuves non vidangées, non découpées,
- les déchets composés d'amiante liée ou non liée,
- les déchets radioactifs (contacter le Service départemental d'incendie et de secours),
- les déchets à caractère explosif (contacter le SDIS, la Gendarmerie ou la Police Nationale),
- les déchets, qui, par leurs dimensions, leur poids ou leurs caractéristiques, ne peuvent être éliminés par les moyens habituels de la déchetterie.

2.10.2 Mode de gestion

Les déchèteries et le site de dépôt sont gérés en régie. Le gardiennage est assuré par des agents communautaires. Les sites sont ouverts comme suit :



- **Déchèterie de Boulay**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin		10h / 12h	10h / 12h	10h / 12h	10h / 12h	9h30 / 12h00	10h / 12h
Après-midi	14h / 18h	14h / 18h	14h / 18h	14h / 18h	14h / 18h	14h / 18h	

- **Déchèterie de Dalem**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin		10h / 12h		10h / 12h		9h30 / 12h	
Après-midi	14h / 18h	14h / 18h	14h / 18h	14h / 18h	14h / 18h	14h / 18h	

- **Site de dépôt d'Oberdorff**

Le site est exclusivement ouvert du 1^{er} avril au 31 octobre.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Après-midi		16h/18h			16h/18h		

Durant toute l'année, l'accès aux quais n'est plus possible 10 minutes avant l'heure de fermeture de la déchetterie, de sorte à laisser le temps aux usagers de déposer leurs déchets avant l'heure de fermeture du site au public.

Les déchetteries sont **fermées les jours fériés** et le dimanche de Pâques.

2.10.3 Prestataires de collecte

Batteries	Lorraine Fers et Métaux
Bois	ECO LORRAINE
Capsules NESPRESSO	SUEZ RV
Cartons	ECO LORRAINE
Consommables informatiques	Printerre
DASRI	SYDEME
DDS - hors ménagers	SARPI VEOLIA
DDS - ménagers	Eco DDS
Déchets verts	ECO LORRAINE
DEEE	VALOREMM
Jouets	VALOREMM
Extincteurs	Proincendie Lorraine
Ferraille	Lorraine Fers et Métaux
Films radio	SYDEME
Gravats	SOGEA

Huiles de vidange	SEVIA
Huiles végétales	VALO
Huisseries	VALOBAT
Lunettes	SYDEME
Meubles / Mobiliers	CITRAVAL
Néons - ampoules	Recylum
Non-valorisables	ECO LORRAINE
Papier	ECO LORRAINE
Piles	ECOSYSTEM
Plâtre REP	VALOBAT
Pneus	GILLES HENRY
Textiles	G.G.D.
	Le RELAIS
Verre	SYDEME

2.10.4 Fréquentation

Le détail des enlèvements, des visites et des ratios sont disponibles sur simple demande à la Communauté de Communes.

Le contrôle d'accès aux déchèteries de BOULAY et DALEM se fait automatiquement par la barrière et la borne de lecture de la SYDEM'PASS. L'actualisation des bases de données s'opère 2 fois par jour. Ainsi, un nouvel usager qui s'inscrit le matin à accès dès l'après-midi, et le lendemain matin pour ceux qui ont activé leur carte l'après-midi.

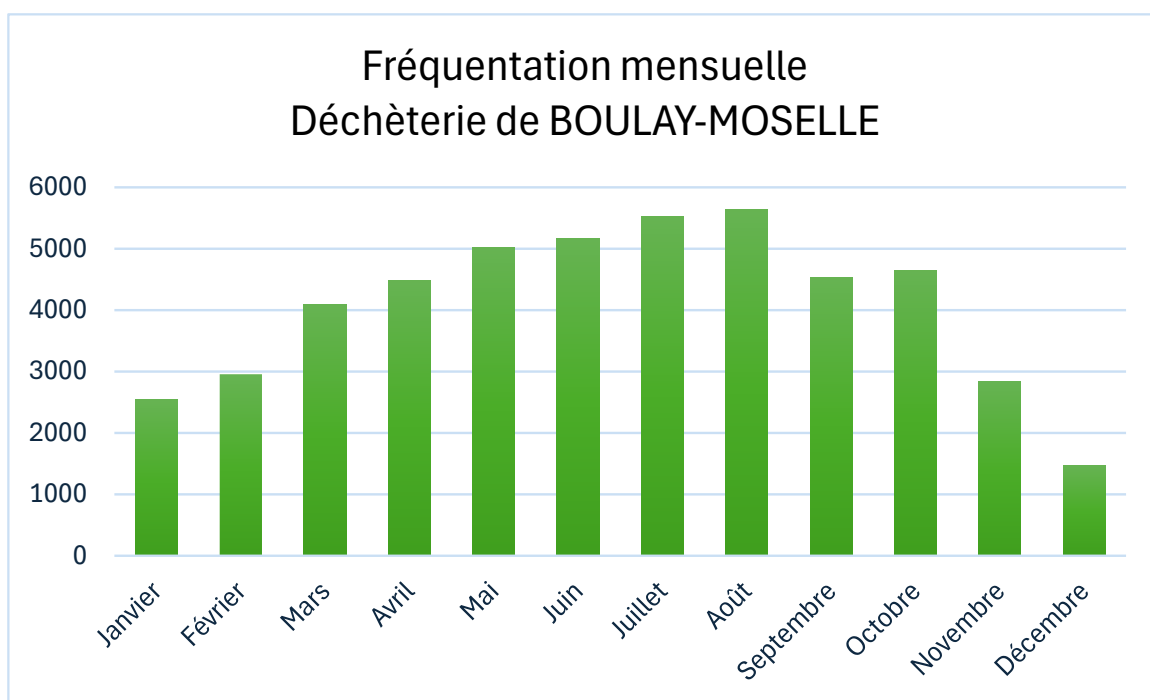
Le contrôle d'accès est opéré par le gardien à la déchèterie d'Oberdorff.

Les graphiques présentés ci-dessous montrent les variations de fréquentation selon les périodes de l'année, les jours de la semaine mais également des heures. Ainsi le taux de fréquentation systématiquement plus élevé à l'ouverture puis une bonne répartition le reste du temps.

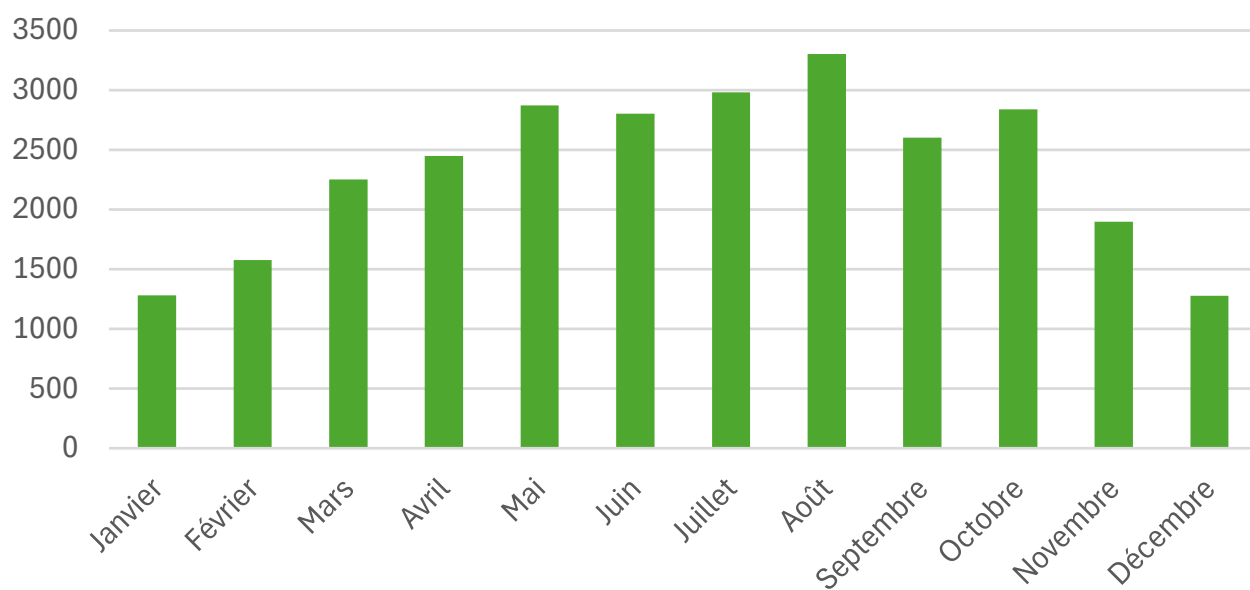


▪ **Fréquentation**

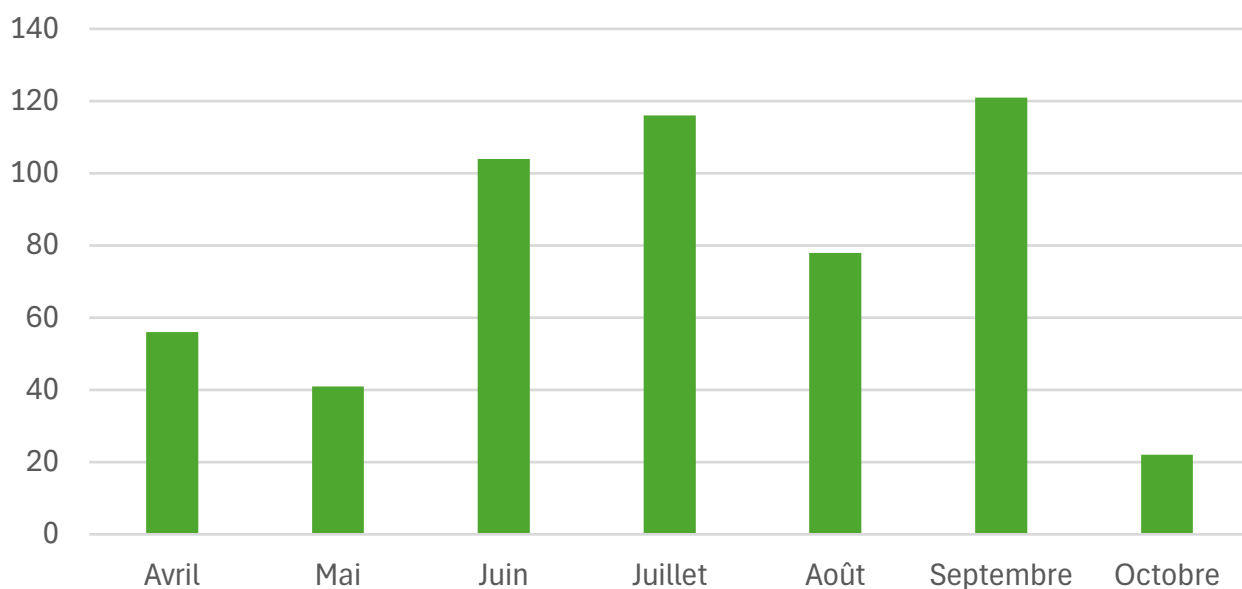
	BOULAY			DALEM			OBERDORFF
	Particuliers	Administration Association	Professionnels	Particuliers	Administration Association	Professionnels	Particuliers
Janvier	2336	14	188	1192	39	53	
Février	2746	16	197	1467	48	61	
Mars	3889	17	195	2153	39	59	
Avril	4267	13	199	2349	43	58	56
Mai	4811	27	187	2779	22	72	41
Juin	4893	37	248	2711	28	66	104
Juillet	5281	21	226	2858	32	92	116
Août	5430	18	183	3194	39	70	78
Septembre	4327	20	179	2474	41	87	121
Octobre	4383	35	233	2680	48	113	22
Novembre	2639	10	198	1766	29	102	
Décembre	1384	6	86	1175	29	75	
TOTAL 1	46386	234	2319	26798	437	908	538
TOTAL 2	48939			28143			538
TOTAL 3	77620 entrées						



Fréquentation mensuelle Déchèterie de DALEM



Fréquentation mensuelle Site de dépôt à déchets verts



- Nombre total de visites sur les 3 déchèteries : 77 620
- Nombre moyen de visite : 3,34 visites/hab./an

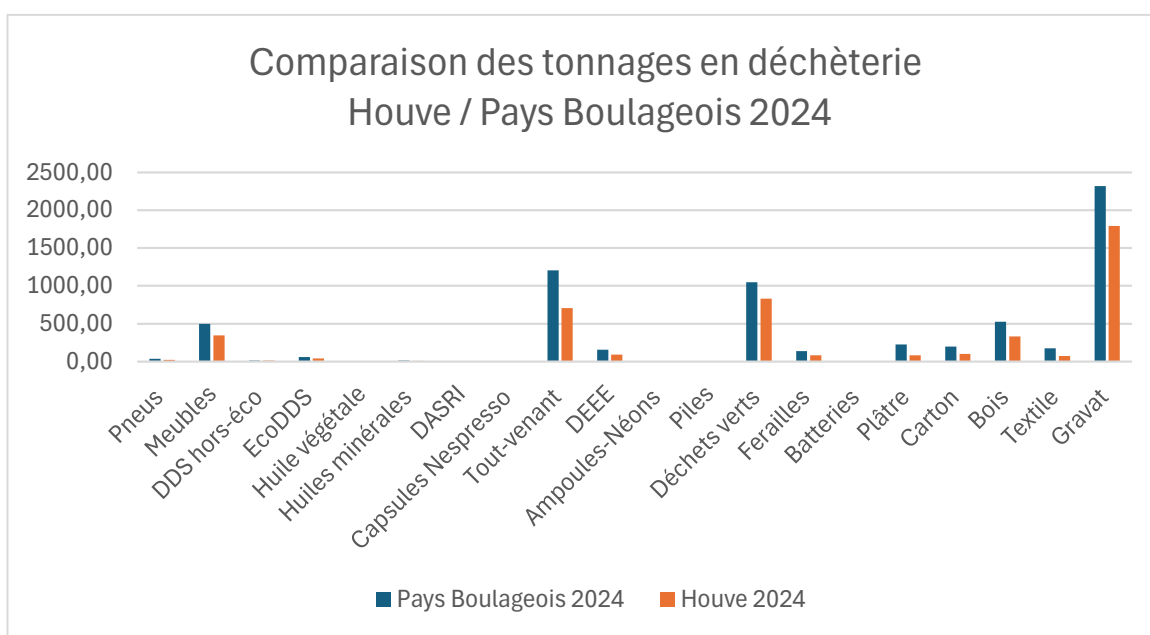
2.10.4 Quantités de déchets collectés

Synthèse de fonctionnement des déchèteries

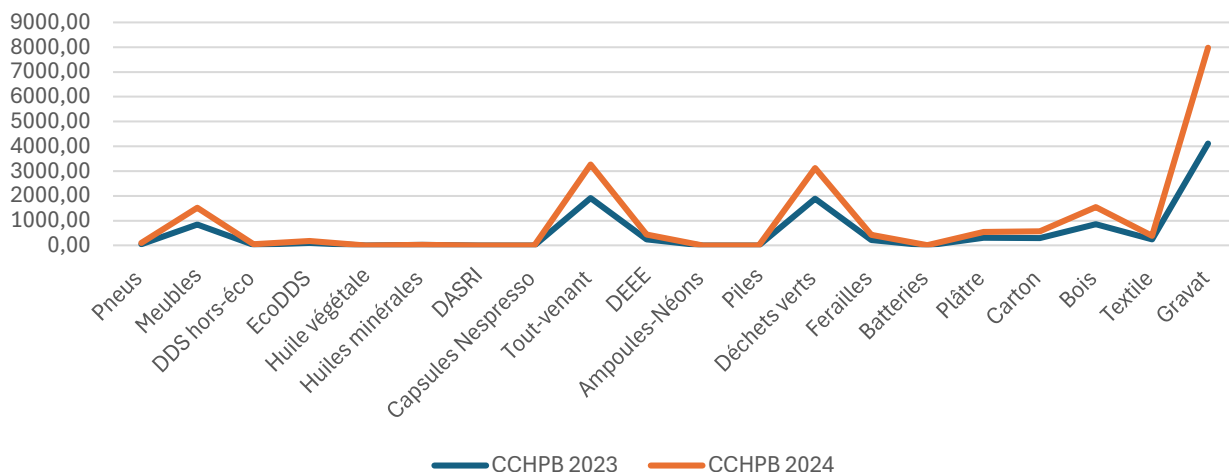
	TONNAGES									
	PAYS BOULAGEOIS			HOUEVE			CCHPB			
	14795 habitants			8434 habitants			23229 habitants			
	Pays Boulageois 2024	Pays Boulageois 2023	%évolution	Houve 2024	Houve 2023	% évolution	CCHPB 2024	CCHPB 2024 kg/hab/an	CCHPB 2023	% évolution
Pneus	34,28	34,20	0,23	22,40	15,32	46,21	56,68	2,44	49,52	14,46
Meubles	497,46	413,48	20,31	345,12	271,62	27,06	842,58	36,27	685,10	22,99
DDS hors-éco	12,04	11,30	6,55	12,82	12,19	5,13	24,86	1,07	23,49	5,81
EcoDDS	60,86	53,78	13,16	39,81	31,05	28,21	100,67	4,33	84,83	18,67
Huile végétale	1,98	1,92	3,13	0,90	0,56	60,71	2,88	0,12	2,48	16,13
Huiles minérales	13,23	9,28	42,56	6,21	3,04	104,28	19,44	0,84	12,32	57,79
DASRI	0,25	0,35	-28,57	0,15	0,02	650,00	0,40	0,02	0,37	8,11
Capsules Nespresso	0,70	0,72	-1,82	0,24	0,25	-3,63	0,94	0,04	0,96	-2,28
Tout-venant	1205,41	895,27	34,64	706,79	464,06	52,31	1912,20	82,32	1359,33	40,67
DEEE	155,14	121,41	27,78	90,75	69,62	30,35	245,89	10,59	191,03	28,72
Ampoules-Néons	0,66	0,64	2,18	0,27	0,20	33,00	0,92	0,04	0,84	9,50
Piles	1,74	1,99	-12,53	0,85	0,91	-6,51	2,59	0,11	2,89	-10,64
Déchets verts	1050,42	738,54	42,23	830,60	504,06	64,78	1881,02	80,98	1242,60	51,38
Ferailles	135,45	139,76	-3,08	80,65	79,31	1,69	216,10	9,30	219,07	-1,36
Batteries	2,70	2,51	7,57	2,80	1,33	110,53	5,50	0,24	3,84	43,23
Plâtre	225,73	172,99	30,49	80,55	71,45	12,74	306,28	13,19	244,44	25,30
Carton	195,06	81,20	140,22	102,39	188,46	-45,67	297,45	12,81	269,66	10,31
Bois	527,08	418,98	25,80	332,69	271,50	22,54	859,77	37,01	690,48	24,52
Textile	173,48	97,06	78,73	72,16	52,27	38,05	245,64	10,57	149,33	64,49
Gravat	2320,00	2336,00	-0,68	1794,00	1520,00	18,03	4114,00	177,11	3856,00	6,69
	6613,67	5531,38	19,57	4522,14	3557,22	27,13	11135,81	479,39	9088,60	22,53

Ratio par habitant: 479,39 kg/hab./an

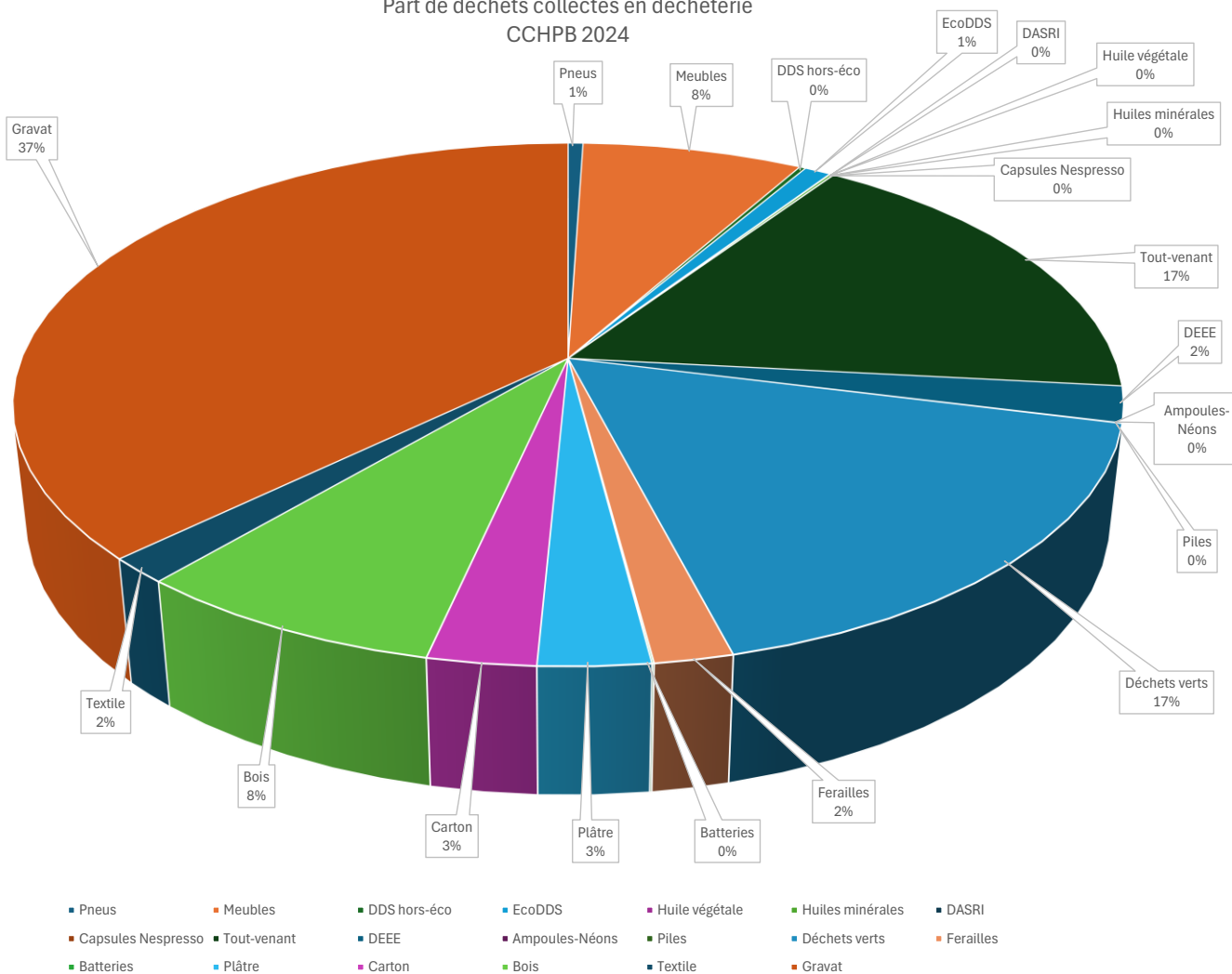
	BOULAY	DALEM	OBERDORFF
Nombre visites	48939	28143	538
Nombre jours d'ouverture dans l'année	350 j	300 j	58 j
Tonnage total	6613,67 T	4522,14 T	Intégré à Dalem
Total Kg/hab/an	479,39Kg/hab/an		
Tonnage total (hors gravât)	4289,72 T	2652,81 T	



Evolution des tonnages en déchèterie - CCHPB 2023/2024



Part de déchets collectés en déchèterie CCHPB 2024



2.11 L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS INERTES COMMUNAUTAIRE

2.11.1 Mode de gestion

Par délibération du 12 juillet 2013, le Conseil Communautaire a décidé de reconduire le régime du contrat d'affermage, comme mode de gestion son Installation de **Stockage de Déchets Inertes** (I.S.D.I.) communautaire, pour une durée de 15 ans avec un îlot concessif concernant la renaturation du site et « clause de revoyure » tous les 3 ans. La durée étant justifiée par la charge des travaux de modelage et de renaturation jusqu'à saturation (environ 15 ans au rythme actuel et compte tenu des disponibilités foncières actuelles). À l'issue de la procédure, l'entreprise SOGEA EST BTP a été retenue pour gérer et procéder à la renaturation progressive du site.

Le site fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter n°2017-DCAT/BEPE-64 du 31 mars 2017.

2.11.2 Résultats de l'exploitation

L'installation de stockage a accueilli pour l'année 2024 :

- 474 m³ de déchets verts en provenance de la Ville de Boulay ;
- 21 tonnes de gravats en provenance de la Ville de Boulay ;
- 3680 tonnes de gravats en provenance de la déchèterie de Boulay ;
- 17339,5 tonnes de terre en provenance des entreprises extérieures



Une part des matériaux type béton, enrobés et graveleux font l'objet d'une réutilisation après concassage par l'entreprise SOGEA et pour ses chantiers.

Les déchets sont stockés dans un espace dédié afin d'être composté et réutilisé pour la renaturation du site.

Les tarifs appliqués en 2024 en application au contrat de délégation de service étaient :

Désignation	Tarif HT
Terre	4€20
Enrobé et démolition de chaussée	4€90
Démolition béton et déblais inertes de bâtiment	7€60

Pour rappel : TVA à 20 %

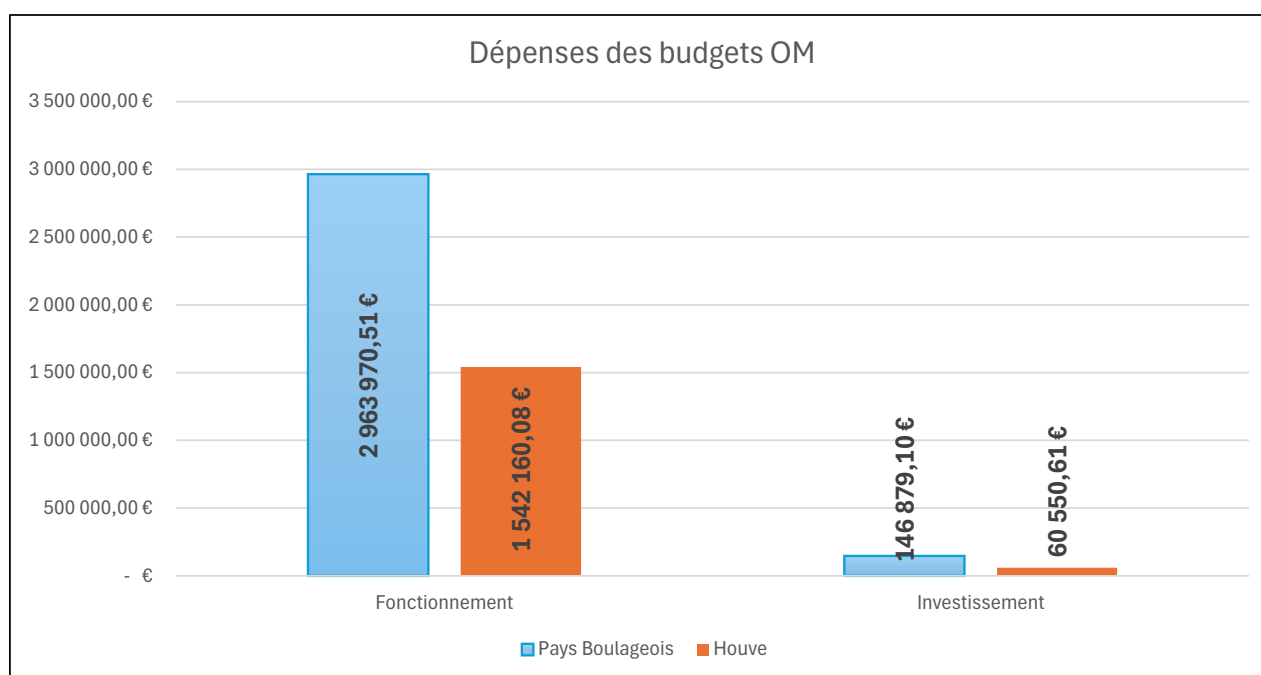


> CHAPITRE 2 – INDICATEURS FINANCIERS

1> LES DEPENSES DU SERVICE

Le résultat cumulé des dépenses des budgets « Ordures Ménagères » M4 pour l'année 2024 s'élève à :

Budget	Pays Boulageois	Houve
Fonctionnement	2 963 970,51 €	1 542 160,08 €
Investissement	146 879,10 €	60 550,61 €



2> LES RECETTES DU SERVICE

2.1 TARIFS DE LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

2.1.1 Sur le territoire du Pays Boulageois

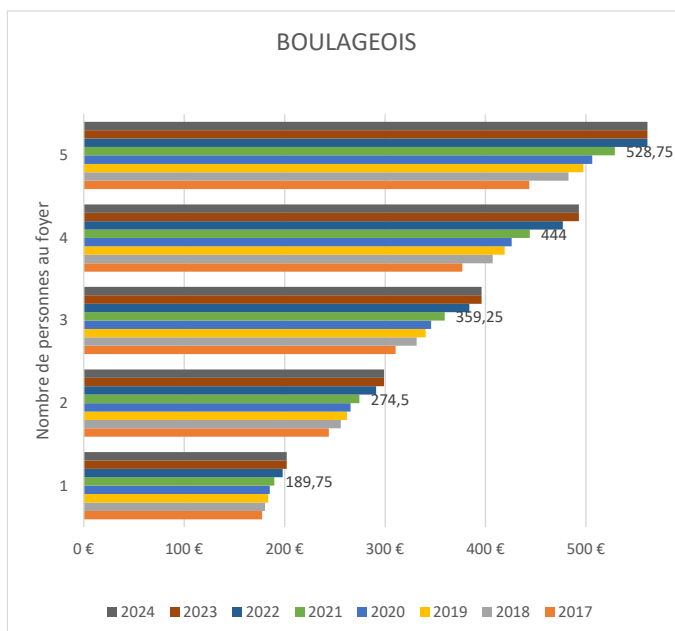
Par délibérations du 28 novembre 2022, les montants de la redevance pour 2024 sont :

Part fixe : 105 €/foyer/an

Part variable : 97,00 €/habitant/an

Coût selon la composition du foyer 2024 :

Nombre de personnes au foyer	Coût annuel
1	210€
2	315€
3	420€
4	525€
5	630€
6	735€



2.1.2 Sur le territoire de la Houve

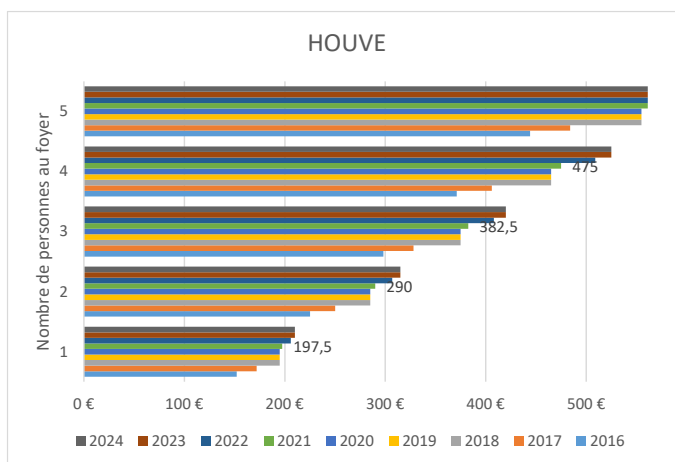
Par délibérations du 28 novembre 2022 , les montants de la redevance pour 2024 sont :

Part fixe : 105 €/foyer/an

Part variable : 105,00 €/habitant/an

Coût selon la composition du foyer 2024 :

Nombre de personnes au foyer	Coût annuel
1	202€
2	299€
3	396€
4	493€
5	590€
6	687€



2.1.3 Modalités de paiement

La redevance est perçue de façon semestrielle par moitié au printemps et en automne.

Des moyens simplifiés de paiement sont proposés :

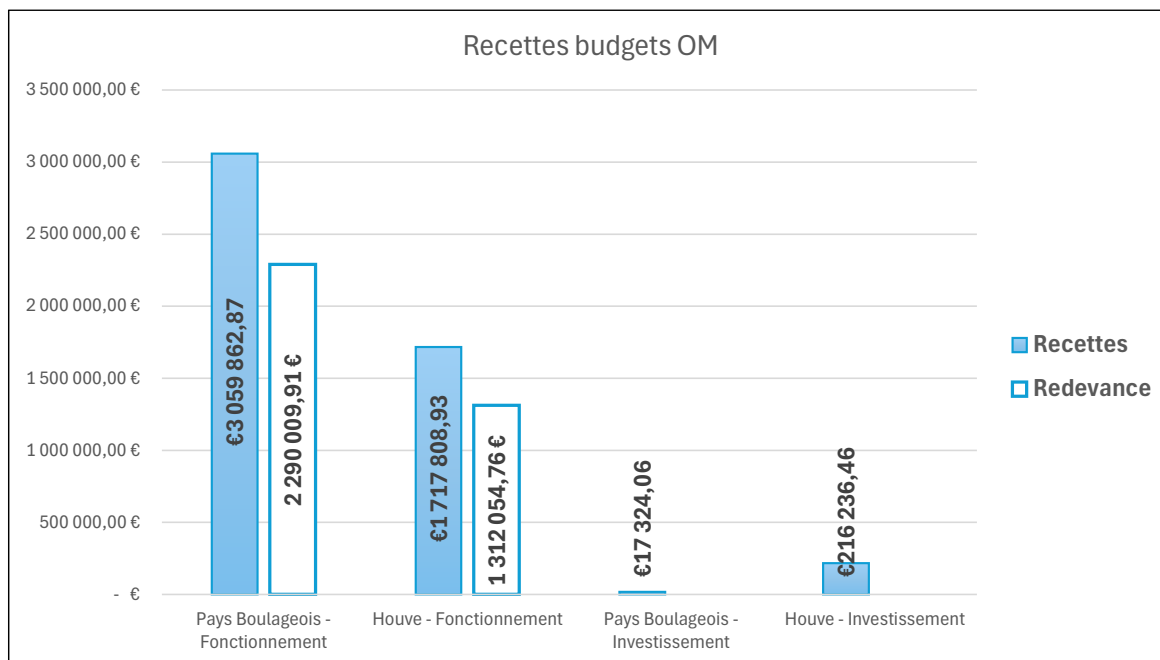
- le prélèvement à l'échéance,
- le prélèvement mensuel.

La part variable de la redevance spéciale des professionnels à laquelle ils sont soumis au paiement, est modulée en fonction des déchets produits.

2.2 REOM ET AUTRES RECETTES

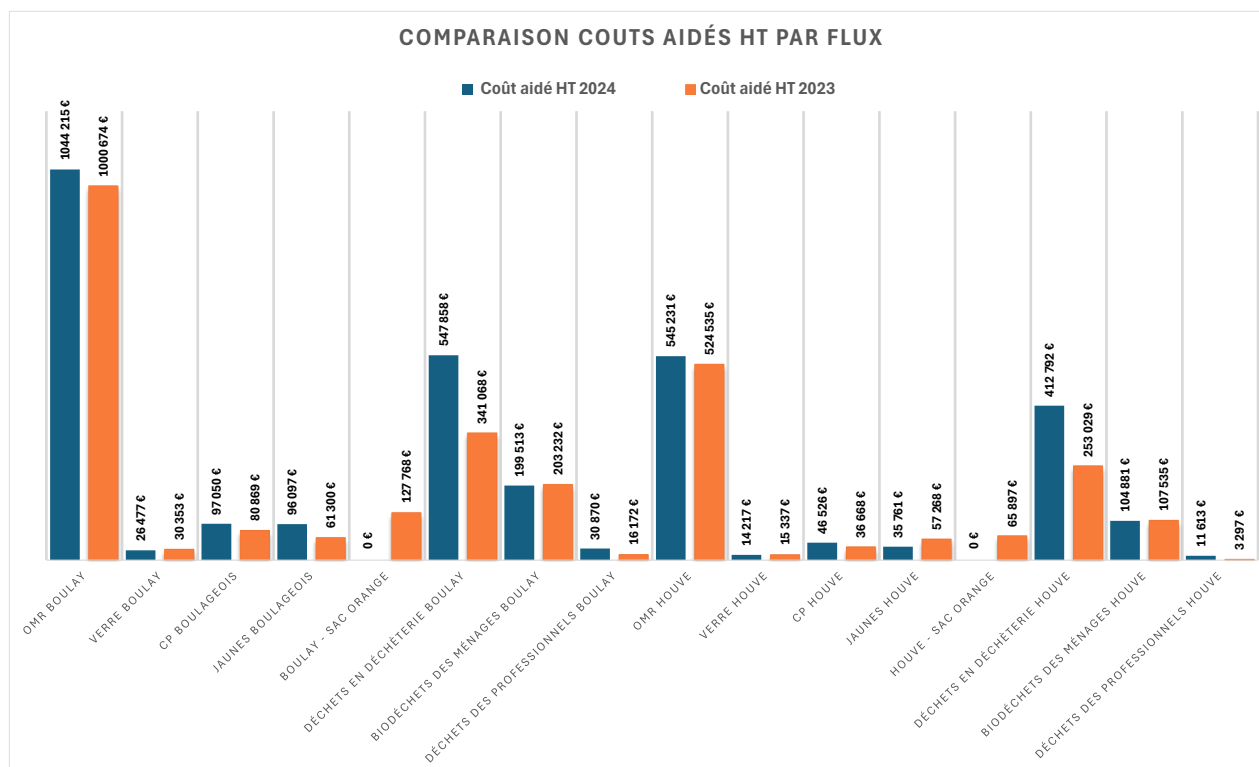
Pour l'exercice 2024, le résultat cumulé des recettes a été de :

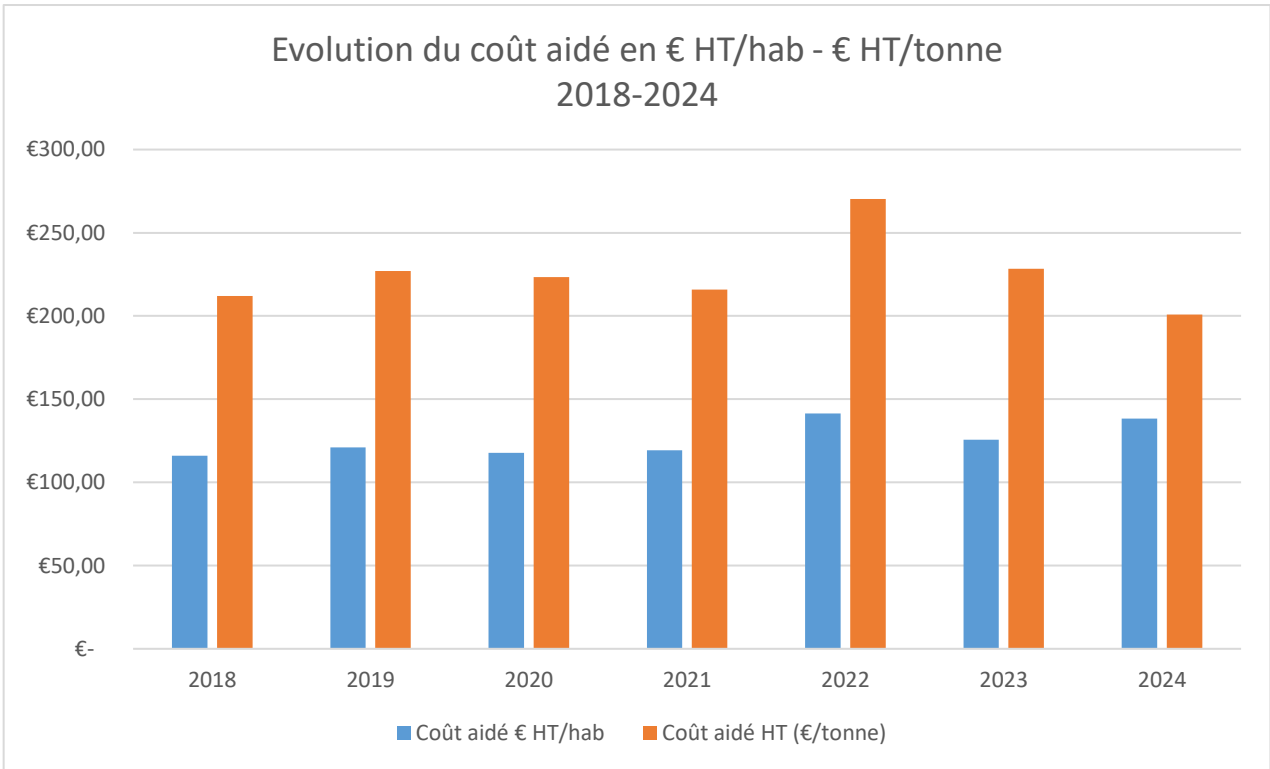
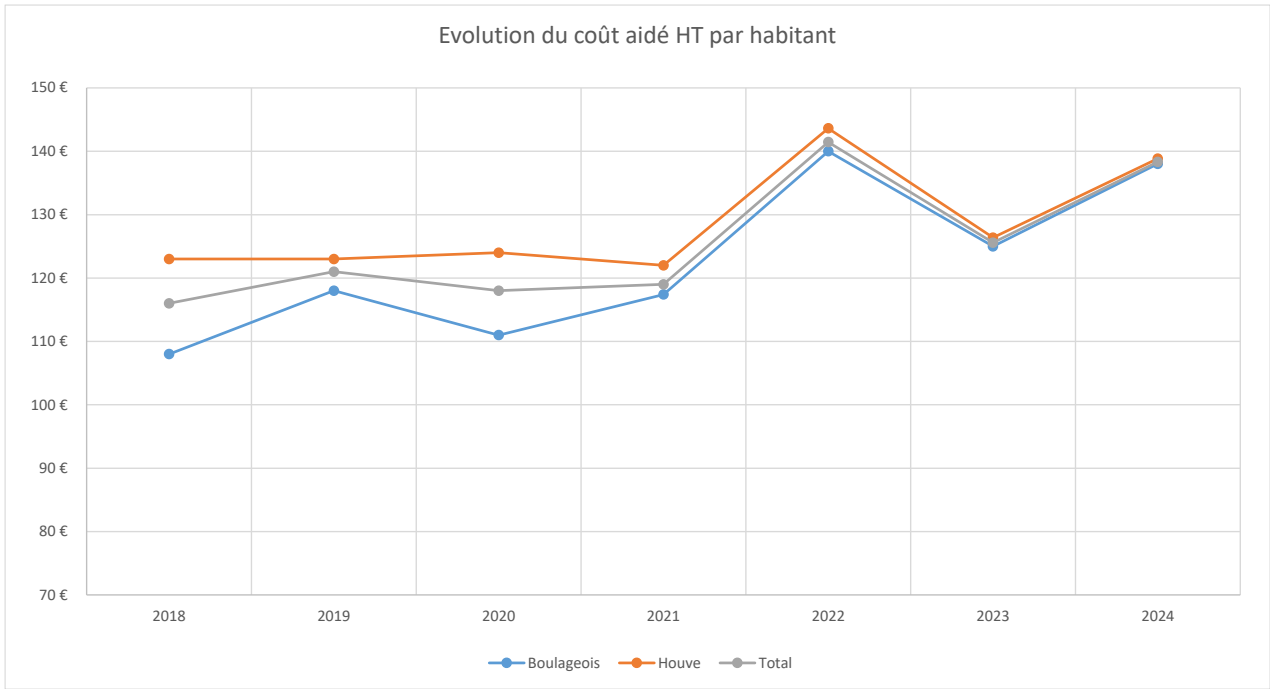
Budget	Pays Boulageois - Fonctionnement	Houve - Fonctionnement	Pays Boulageois - Investissement	Houve - Investissement
Recettes	3 059 862,87 €	1 717 808,93 €	17 324,06 €	216 236,46 €
Redevance	2 290 009,91 €	1 312 054,76 €		



3> BILAN FINANCIER

Le coût du service est quasiment égal sur le secteur de la Houve et sur celui du pays Boulageois.





4> MATRICES DES COÛTS – ANNEE 2024

La matrice des coûts est un cadre homogène et standard de présentation des coûts du service public de gestion des déchets, élaboré par l'ADEME, pour l'ensemble de la France. Basée sur le principe de la comptabilité analytique, cette méthode de présentation permet de disposer d'un cadre commun national pour situer la Communauté de Communes par rapport à d'autres collectivités. Les objectifs sont multiples :

- identifier les pistes de maîtrise des coûts ;
- éclairer la prise de décision ;
- établir une tarification adaptée ;
- communiquer sur les coûts auprès des usagers.

> CHAPITRE 3 - BILAN ET PERSPECTIVES

1> RETROSPECTIVE 2024

	Vente bacs / distribution sacs	
	Nombre sacs multifix distribués	Nombre poubelles vendues
	64947	124
Evolution en % par rapport à 2023	-3,01%	22,77%

	MULTIFLUX (porte-à-porte)	
	Déchets résiduels	Biodéchets
	3752 T	656 T
161 Kg/hab/an	28 Kg/hab/an	
Evolution en % par rapport à 2023	10,08 %	1,75%

	BORNES D'APPORT VOLONTAIRE (apport volontaire)			
	Tonnage Emballages légers	Tonnage Fibreux/JRM	Tonnage Verre	Textile
	477 T	517,28 T	830,62 T	173,48 T
	20,50 Kg/hab/an	22,27 Kg/hab/an	35,76 Kg/hab/an	7,47 Kg/hab/an
Evolution en % par rapport à 2023	-41,55%	14,21%	2,69%	16,17%

	Biodéchets professionnels
	Biodéchets professionnels
	88,79 T
	3,83 Kg/pro/an
Evolution en % par rapport à 2023	-26,04%

	DECHETERIE (apport volontaire)
	Tonnage déchèteries
	11135,81
	479,39 Kg/hab/an
Evolution en % par rapport à 2023	22,53%

Flux à la hausse	Flux à la baisse
Nombre poubelles vendues	Nombre sacs multifix distribués
Déchets résiduels	Biodéchets des professionnels
Biodéchets	Emballages légers
Fibreux/JRM	
Verre	
Textile	
Déchets des déchèteries	

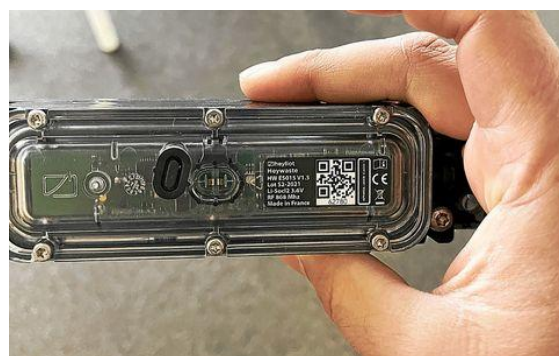
Les points forts

❖ Pose de sondes de remplissage sur les bornes d'apport volontaire fibreux/EMR :

Dans une démarche d'optimisation du service public de gestion des déchets, 109 sondes de remplissage ont été installées sur 103 bornes à emballages légers et 6 bornes à papier. L'objectif principal de cette initiative était de rationaliser les tournées de collecte en évitant les déplacements inutiles lorsque les bornes présentent un taux de remplissage inférieur à 60 %, tout en garantissant qu'aucune borne remplie à 100 % ne soit oubliée.

Au-delà de cette fonction première, les sondes apportent de nombreux bénéfices :

- Amélioration de la réactivité grâce aux données en temps réel sur l'état de remplissage des bornes.
- Optimisation des ressources humaines et matérielles, en adaptant les tournées aux besoins réels.
- Réduction de l'empreinte carbone, en limitant les trajets superflus des véhicules de collecte.
- Prévention des débordements et des dépôts sauvages, contribuant ainsi à la propreté urbaine.
- Meilleure planification stratégique à moyen et long terme, à partir de l'analyse des données de collecte.
- Réduction des coûts de fonctionnement, grâce à une gestion plus efficace.



Cette démarche s'inscrit pleinement dans une logique de transition écologique et d'amélioration continue des services rendus aux usagers



Mise en place de la « REP Bâtiment » au sein des déchèteries de Dalem et Boulay :

Les déchets du bâtiment représentent un volume annuel très important d'environ 46 millions de tonnes/an. Prévus dans la loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), la filière REP Bâtiment suit le sillage des autres REP mises en place depuis de nombreuses années qui visent notamment à développer le tri, le recyclage et le réemploi des déchets. Basé sur le principe du «

pollueur payeur », le mécanisme de la REP est simple : une éco-contributions est ajoutée au prix de vente des produits et matériaux, collectée par les metteurs sur le marché (fabricants, importateurs, distributeurs ayant leur propre marque), puis reversée à des éco-organismes agréés par l'Etat qui ont notamment pour mission d'organiser la reprise sans frais des déchets triés et leur valorisation.

La REP Bâtiment concerne tous les produits et matériaux, y compris les revêtements de murs, sols et plafonds, qui sont destinés à être incorporés, installés ou assemblés de façon permanente dans un bâtiment ou utilisés pour les aménagements liés à son usage, situés sur son terrain d'assiette, y compris ceux relatifs au stationnement des véhicules.

Ces produits et matériaux sont classés en deux catégories :

- **Catégorie 1 : matériaux et produits inertes** (produits minéraux tels que béton, chaux, pierre, brique, ardoise, carrelage...)
- **Catégorie 2 : autres matériaux et produits du bâtiment**, tels que métal, bois, produits chimiques (mortiers, enduits, peintures, vernis, résines, etc. sauf ceux couverts par la REP DDS gérée par l'éco-organisme EcoDDS), menuiseries vitrées, plâtre, plastique, membranes bitumineuses, laine de verre, laine de roche, biosourcés (hors bois).

La première phase, lancée en 2024, a concerné les menuiseries vitrées, nous poursuivrons avec les autres produits sur les années suivantes.

❖ **Éducation au tri : des visites pédagogiques à la déchèterie de BOULAY-MOSELLE**

Dans le cadre de sa mission de sensibilisation, l'équipe en charge de la gestion des déchets de la CCHPB a organisé cette année une dizaine de visites pédagogiques à la déchèterie de BOULAY-MOSELLE, à destination de collégiens. Ces interventions visaient à rappeler les consignes de tri, à présenter le fonctionnement des différentes filières de traitement et à sensibiliser les élèves à l'importance du tri des déchets. Cette démarche éducative sera reconduite les prochaines années.



2> PROJETS 2025

En 2025, les priorités du service s'articuleront autour des projets suivants :

❖ **Commande de bornes d'apport volontaires**

Dans le cadre de l'amélioration et de l'entretien du parc de bornes d'apport volontaires présentes sur le territoire de la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois, une commande de bornes prévoit d'être réalisée en 2025 :

- 7 bornes à verre → pour remplacer des bornes détériorées
- 5 bornes à papier → densification du parc
- 7 bornes à emballages légers → densification du parc



❖ **Amélioration de la signalétique en déchèterie : un enjeu d'accessibilité et d'efficacité**

À la suite de plusieurs échanges avec les gardiens de nos déchèteries, il a été constaté que de nombreux usagers rencontrent encore des difficultés pour identifier correctement les bennes dans lesquelles déposer leurs déchets. Bien que les agents présents assurent un accompagnement quotidien, leur présence ne suffit pas toujours à pallier ce manque de lisibilité, notamment en période d'affluence.

Afin de faciliter le geste de tri et d'améliorer l'autonomie des usagers, la Communauté de Communes s'est fixée pour objectif 2025 le renouvellement complet de la signalétique des bennes sur l'ensemble de ses déchèteries.

Un nouveau dispositif de signalétique a d'ores et déjà été expérimenté avec succès sur la déchèterie de Dalem. Il s'agit de panneaux d'environ 2,50 mètres de hauteur, conçus pour être visibles à distance, sur lesquels figurent :

- L'intitulé clair de la benne ;
- Le type de traitement appliqué au déchet concerné ;
- Les valorisations possibles (recyclage, réutilisation, etc.) ;
- La liste des déchets refusés ;
- Des illustrations et pictogrammes facilitant la compréhension, y compris pour un public non francophone ou peu lecteur.

Cette démarche vise à rendre l'information accessible immédiatement, sans que l'utilisateur n'ait à la chercher, tout en renforçant la qualité du tri et la sécurité sur site.



❖ **Mise en place de la « REP Jouets » :**

Aujourd'hui, on estime que quasiment trois quarts des jouets en fin de vie finissent dans les ordures ménagères résiduelles. Toutefois, 35% de ces jouets sont recyclables et bien triés. Afin de mieux gérer les déchets de jouets, depuis le 1er janvier 2022, une nouvelle filière REP a été créée : « la REP Jouets »

On entend par « les jouets », les produits qui sont conçus pour être utilisés, exclusivement ou non, à des fins de jeux par des enfants de moins de quatorze ans ou destinés à cet effet. En pratique, il s'agit notamment : des jeux de plein air, des jeux d'intérieur (poupée, peluche, construction, jeux d'action...), jeux de société et puzzles (moins de 500 pièces), jouets cadeaux (entendus comme un jouet distribué gratuitement au consommateur dans le cadre de la vente d'un autre produit, par exemple un repas d'enfant ou un magazine).



La REP jouet prendra donc place au sein de la déchèterie de Boulay et Dalem d'ici 2025.

Certains jouets iront dans la benne bois. D'autres iront dans les déchets d'équipement électriques et électroniques. D'autres pourront être jetés dans des caisses qui prendront place au sein de nos deux déchèteries. La réduction du tarif de la benne bois restera encore à définir.

❖ **Déploiement de l'éclairage LED sur les déchèteries de Dalem et Boulay**

Les ampoules LED, recyclables à 98 %, ne présentent aucun risque de pollution ni d'émission de radiations nocives (UV ou infrarouges), ce qui en fait une solution d'éclairage respectueuse de l'environnement. Dans une démarche écoresponsable, la communauté de Commune prévoit de remplacer intégralement l'éclairage des déchèteries par des dispositifs LED d'ici 2025.

❖ **Lancement de campagnes de sensibilisation auprès des professionnels du territoire :**

Dans le cadre du déploiement des bornes d'apport volontaire hors foyer, en partie dédiées aux professionnels, la Communauté de Communes souhaite renforcer sa sensibilisation auprès des entreprises. Celles-ci, souvent mal informées, commettent de nombreuses erreurs de tri et surconsomment les sacs bleus à résiduels, alors même qu'elles génèrent d'importants volumes de papiers et d'emballages légers. Une campagne de sensibilisation terrain sera ainsi menée en 2025, avec des visites directement auprès des entreprises du territoire.

❖ **Renforcement des animations auprès du jeune public:**

Trier ses déchets, c'est adopter une démarche éco-responsable. L'éducation à l'environnement doit commencer dès le plus jeune âge, afin de sensibiliser les citoyens de demain. Dans cette logique, le service de gestion des déchets de la Communauté de Communes renforcera ses actions auprès des enfants en 2025, à travers des visites de déchèteries, des interventions en classe, des concours et des ateliers zéro déchet.

ANNEXE 1 : MATRICES DES COUTS

Année 2024 Montants HT		Flux de déchets													Total			
		Ordures ménagères résiduelles		Emballages verre		Papiers et emballages hors verre				Déchets en déchèterie		Biodéchets des ménages		Déchets des professionnels				
		OMR Boulogois	OMR Houve	Emballages verre Boulogois	Emballages verre Houve	Ventilation par flux de déchets				Déchèterie Boulay	Déchèterie Houve	Biodéchets des ménages Boulogois	Biodéchets des ménages Houve	Déchets organiques				
						Cartons-papiers		Briques-métaux-plastiques						Déchets organiques Boulogois		Déchets organiques Houve		
						Cartons-Papiers Boulogois	Cartons-Papiers Houve	Briques-métaux-plastiques Boulogois	Briques-métaux-plastiques Houve									
Ratio en kg collecté par habitant desservi		254	289	36	36	19	28	19	23	276	312	44	51	5	4			
Ratio en kg collecté par habitant de la collectivité		162	105	23	13	12	10	12	9	176	113	28	18	5	4	690		
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	24 094,00	12 512,00	1 026,00	551,00	3 566,00	1 789,00	4 997,00	2 310,00	15 006,00	11 494,00	4 738,00	2 480,00	708,00	266,00	85 537,00	
		Communication	702,00	365,00	30,00	16,00	104,00	52,00	146,00	67,00	437,00	335,00	138,00	72,00	21,00	8,00	2 493,00	
		TOTAL Fonctionnelles	24 796,00	12 877,00	1 056,00	567,00	3 670,00	1 841,00	5 143,00	2 377,00	15 443,00	11 829,00	4 876,00	2 552,00	729,00	274,00	88 030,00	
	Techniques	Prévention																
		Collecte et pré-collecte																
		Pré-collecte	116 549,00	61 004,00	4 844,00	1 178,00	9 076,00	4 887,00	9 496,00	5 113,00			35 727,00	18 475,00	15 999,00	7 084,00	289 432,00	
		Collecte	214 270,00	105 763,00	38 794,00	22 280,00	94 126,00	34 348,00	109 491,00	28 581,00	125 419,00	154 271,00	37 450,00	18 485,00	6 625,00	2 780,00	992 683,00	
		TOTAL Collecte et pré-collecte	330 819,00	166 767,00	43 638,00	23 458,00	103 202,00	39 235,00	118 987,00	33 694,00	125 419,00	154 271,00	73 177,00	36 960,00	22 624,00	9 864,00	1 282 115,00	
		Transfert/Transport																
		Transfert	77 918,00	34 502,00										13 618,00	6 030,00		132 068,00	
		Transport	197 651,00	105 456,00			19 584,00	15 828,00	19 167,00	13 480,00	158 690,00	115 397,00	68 458,00	37 576,00			751 287,00	
		TOTAL Transfert/Transport	275 569,00	139 958,00	---	---	19 584,00	15 828,00	19 167,00	13 480,00	158 690,00	115 397,00	82 076,00	43 606,00	---	---	883 355,00	
		Traitement des déchets non dangereux																
		Tri et conditionnement					28 931,00	21 051,00	74 442,00	51 128,00								175 552,00
		Compostage									9 429,00	7 460,00					16 889,00	
		Méthanisation									35 541,00	28 120,00	46 351,00	24 974,00	7 517,00	1 475,00	143 978,00	
		Incinération		213 390,00							70 720,00	41 491,00					325 601,00	
		Autre valorisation matière ou énergie									73 121,00	37 159,00					110 280,00	
		Stockage de déchets non dangereux	22 717,00	12 240,00							136 254,00	79 941,00					251 152,00	
		Traitement des inertes																
	TOTAL Traitement des déchets non dangereux	22 717,00	225 630,00	---	---	28 931,00	21 051,00	74 442,00	51 128,00	325 065,00	194 171,00	46 351,00	24 974,00	7 517,00	1 475,00	1 023 452,00		
	Enlèvement et traitement des déchets dangereux									15 746,00	13 991,00					29 737,00		
	Autres charges																	
[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux									13 568,00	11 211,00					24 779,00			
TOTAL Techniques	629 105,00	532 355,00	43 638,00	23 458,00	151 717,00	76 114,00	212 596,00	98 302,00	638 488,00	489 041,00	201 604,00	105 540,00	30 141,00	11 339,00	3 243 438,00			
TOTAL Charges (Ne comprend pas les montants saisis)	653 901,00	545 232,00	44 694,00	24 025,00	155 387,00	77 955,00	217 739,00	100 679,00	653 931,00	500 870,00	206 480,00	108 092,00	30 870,00	11 613,00	3 331 468,00			
[REG] Traitement des déchets non dangereux - Ventes de produits et d'énergie	396 055,00															396 055,00		
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie																
		Matériaux			12 563,00	6 765,00	17 770,00	9 569,00	20 890,00	11 249,00	40 811,00	22 912,00					142 529,00	
		Énergie																
	TOTAL Ventes de produits et d'énergie	---	---	12 563,00	6 765,00	17 770,00	9 569,00	20 890,00	11 249,00	40 811,00	22 912,00	---	---	---	---	142 529,00		
	Autres produits	5 742,00									14 331,00	1 004,00			21 077,00			
	TOTAL Industriels	5 742,00	---	12 563,00	6 765,00	17 770,00	9 569,00	20 890,00	11 249,00	40 811,00	37 243,00	1 004,00	---	---	163 606,00			
	Soutiens	Soutiens des éco-organismes		5 654,00	3 044,00	40 567,00	21 861,00	100 751,00	53 669,00	48 383,00	28 411,00	5 964,00	3 211,00			311 515,00		
	Aides	Reprises des subventions d'investissement								16 878,00	22 424,00					39 302,00		
		Subventions de fonctionnement																
	TOTAL Aides	---	---	---	---	---	---	---	---	16 878,00	22 424,00	---	---	---	---	39 302,00		
TOTAL Produits	5 742,00	---	18 217,00	9 809,00	58 337,00	31 430,00	121 641,00	64 918,00	106 072,00	88 078,00	6 968,00	3 211,00	---	---	514 423,00			
Fiscalité et financement déchets	Montant de la TVA acquittée																	
	Financement déchets direct	TEOM																
		REOM	2 153 623,00	1 268 290,00													3 421 913,00	
		Redevance spéciale & facturations usagers																
TOTAL Financement déchets direct	2 153 623,00	1 268 290,00	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	3 421 913,00			
TOTAL Financement déchets	2 153 623,00	1 268 290,00	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	3 421 913,00			

